RELANCE – CAMPS DE JOUR À L'EXTÉRIEUR SEULEMENT

L'association des camps de jour et ses partenaires ont réfléchi aux moments dans le parcours des participants/animateurs/instructeurs/entraîneurs qui pourraient présenter un risque de contamination et de propagation de la COVID-19. Le présent guide est le fruit de leurs réflexions. La Direction de la santé publique a révisé le contenu du document, exigé des changements, puis permis la diffusion du Guide.

Voici les mesures de la Direction générale de la santé publique qui devront être mises en place, ainsi que des exemples d'application, dans le cadre de la gestion d'un **camp de jour** pour l'été 2020.

Veuillez noter que ces mesures ne s'appliquent que dans le cadre d'une pratique à l'extérieur. En cas de pluie, seuls les locaux des écoles pourront être utilisés en fonction d'une directive gouvernementale.

Ce document comprend six grandes sections soient :

- Gestion administrative et communication **VIOLET**
- Programmation **ORANGE**
- Site **ROUGE**
- Ressources Humaines **BLEU**
- Santé et bien-être **VERT**
- Sécurité **ROSE**

Ces sections sont abordées dans chacun de ces quatre thèmes :

- Distanciation physique
- Activités extérieures
- Limitation des contacts physiques
- Mesures d'hygiène

GESTION ADMINISTRATIVE ET COMMUNICATIONS

À l'annonce de la période d'inscription ou des communications avec les participants déjà inscrits, indiquez votre capacité d'accueil et présentez votre protocole d'admission en fonction de la COVID-19.

Il sera s'en doute nécessaire de réviser vos formulaires et ententes administratives et de mettre par écrit ce qui est demandé et attendu. Prévoyez inclure notamment :

- Questionnaire santé
- Code de vie

PROGRAMMATION

1. Respecter les consignes d'isolement lorsqu'elles s'appliquent
   - Les participants/animateurs/instructeurs/entraîneurs qui présentent des symptômes de la COVID-19 ou qui ont reçu un résultat positif doivent respecter les consignes d'isolement. Ces personnes ne doivent pas participer aux camps.
   - Les participants/animateurs/instructeurs/entraîneurs qui sont considérés comme des contacts étroits d'un cas de COVID-19 ou qui reviennent d'un voyage doivent respecter les consignes d'isolement qui s'appliquent. Ces personnes ne doivent pas participer aux camps.

2. Appliquer l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire
   - Faire la promotion des mesures d'hygiène des mains en mettant à la disposition le matériel nécessaire (eau courante, savon, solutions hydroalcooliques, poubelles sans contact, papiers ou serviettes jetables, etc…).
   - Promouvoir la pratique de l'étiquette respiratoire
     - Se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue, utiliser des mouchoirs ou son coude replié et se laver ensuite les mains.
     - Utiliser les mouchoirs à usage unique.
     - Jeter immédiatement le mouchoir utilisé à la poubelle et se laver les mains.
     - Idéalement, utiliser des poubelles sans contact.
     - Éviter de se toucher la bouche ou les yeux avec les mains.

3. Favoriser les mesures de distanciation physique
   Prendre les mesures nécessaires pour respecter une distance de 2 mètres entre les participants/animateurs/instructeurs/entraîneurs. Favoriser l'utilisation de barrières physiques et éviter les contacts physiques (accolades, poignées de main, etc.).

4. Assurer un nettoyage et une désinfection des objets et des surfaces fréquemment touchés
   Afin de limiter la contamination, la fréquence des nettoyages et désinfections doit être augmentée. La désinfection des objets partagés, des installations sanitaires et des aires communes et autres surfaces devra se faire selon des horaires préétablis en utilisant de façon sécuritaire les produits d'entretien et de désinfection.

   Chaque gestionnaire de camp doit faire l'inventaire des programmes offerts, des plateaux ou locaux à sa disposition et des activités ou jeux possibles et les évaluer à l'aide des questions suivantes :
   - Le programme respecte-t-il les consignes sanitaires? L'équipement requis pour assurer le respect de ces consignes (lavabos, savon, solution hydroalcoolique, poubelles, etc…) est-il disponible?
   - La salle permet-elle un aménagement espacé de l'ameublement et une distance de 2 mètres entre les personnes?
   - L'activité peut-elle être organisée de manière à éviter les contacts?
   - La banque de jeux favorise-t-elle la distanciation physique?

   Suite à l'inventaire des locaux et des plateaux mis à la disposition pour les activités, il faut établir combien de participants pourront y avoir accès en même temps et ce, toujours en tenant compte des directives.

SITE

Il est requis de maintenir toutes les procédures sanitaires déjà établies et de procéder aux adaptations appropriées (installation de distributeurs de solutions hydroalcooliques à plus de 60%, nombre de lavabos disponibles, etc.). Chaque plateau ou salle et autres endroits stratégiques, tels l'accueil ou le local de matériel, doivent offrir des dispositifs ou des moyens sanitaires.

Voici quelques lignes de conduite additionnelles à suivre :

- Les lavabos des salles de bains doivent être approvisionnés en savon et en papier essuie-mains.

- Des papiers mouchoirs doivent être mis à disposition et jetés immédiatement après usage.
- Des poubelles doivent être disponibles (poubelles sans contact à privilégier).
- Des affiches présentant les consignes d'hygiène doivent être fixées dans les stations sanitaires
  - Le lavage des mains - Simple et efficace - Affiche
- Des distributeurs de solution hydroalcooliques à plus de 60% ou des pompes à liquide désinfectant doivent être installés à l'entrée des divers locaux et à proximités des plateaux d'activités extérieures.
  - Comment désinfecter vos mains – Affiche
- Des lingettes désinfectantes ou encore des produits nettoyants et désinfectants et des serviettes en papier jetables doivent être fournis pour laver les surfaces et désinfecter le matériel.

Une fois les mesures sanitaires bien définies, il s'agit maintenant d'établir les protocoles de nettoyage et de désinfection des lieux et du matériel.

RESSOURCES HUMAINES

Après avoir évalué les espaces disponibles pour réaliser une programmation adaptée et les capacités d'accueil qui en découlent, il est possible de faire une estimation du nombre total de participants et d'appliquer les ratios prescrits afin d'embaucher le personnel requis.

Bien que de cibler les besoins en matières de ressources humaines dans le contexte particulier de la COVID-19 soit important, il est aussi nécessaire de structurer le recrutement en fonction d'attentes bien précises.

Une fois embauchés, il faut s'assurer de bien former les employés.

Le Directeur national de la santé publique estime que les ratios d'encadrement suivants doivent être appliqués :

Groupe d'âge	Ratio instructeur-entraîneur / participants (tennis)	Ratio animateur / participants (autres activités que le tennis)
3-4 ans	1/4 (sur 2 terrains de mini tennis)	1/8
5-6 ans	1/4 (sur 2 terrains de mini tennis)	1/10
7-8 ans	1/8 (sur 2 terrains réguliers)	1/12
9-17 ans	1/8 (sur 2 terrains réguliers)	1/15

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

L'adaptation des procédures sanitaires doit aussi faire l'objet d'une réflexion avant d'accueillir le personnel et les participants, de façon à pouvoir rédiger les nouvelles procédures et à former toutes les catégories d'employés et de bénévoles.

Il faut prévoir une fréquence plus élevée des routines sanitaires usuelles comme le lavage des toilettes et des comptoirs-lavabos.

Il faut mettre à l'horaire des routines d'hygiène strictes pour le lavage des mains. Voici quelques moments propices recommandés :

- À l'arrivée au camp;
- Au début et à la fin de chaque activité;
- Avant d'aller aux toilettes et immédiatement après;
- Avant les collations et les repas;
- Après s'être mouché ou lorsque les mains sont souillées.

SÉCURITÉ

Votre créativité doit s'exercer pour adapter les façons de faire afin de réduire au minimum les contacts entre les participants/animateurs/instructeurs/entraîneurs. Les comportements habituels doivent être analysés afin d'adopter des pratiques qui réduisent les contacts aussi bien dans la routine quotidienne que dans les autres activités. Voici quelques exemples :

- Lors de l'accueil, une seule personne manipule le crayon.
- Le jeu de la cachette ou de « kick » la canne est plus approprié que la tague.
- Au lieu de partager des ciseaux ou de la colle, prévoir du matériel en quantité suffisante pour que chaque participant ait ce qu'il lui faut.
- Attribuer à chacun une chaise à identifier clairement pour qu'il la reconnaisse (ruban de couleur, autocollant, etc.).

Vous trouverez ici des ressources gouvernementales mises à votre disposition pour vous aider à planifier tous les aspects liés à la sécurité des participants et de votre personnel :

- Questions-réponses pour les responsables des services de garde d'urgence (SDGU) en petite-enfance et en milieu scolaire
- Guide de normes sanitaires en milieu de travail – COVID-19
- COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté

DISTANCIATION PHYSIQUE

MESURES	EXEMPLES D'APPLICATIONS
Revoir les procédures administratives	· Refaire la fiche d'inscription ou joindre une annonce annexe afin d'ajouter une clause d'acceptation des risques. · Prévoir l'analyse des fiches médicales et déterminer s'il est sécuritaire d'accueillir les participants avec certains problèmes de santé. ➢ Informations générales sur la maladie à coronavirus (COVID-19) · Confirmer à l'arrivée le nom et le numéro d'urgence de la ou des personnes à contacter si le participant est malade et s'assurer qu'une personne est disponible en tout temps pour venir le chercher. · Valider les couvertures d'assurance pour y inclure tous les risques associés. · Conserver toutes les listes de présences afin de retracer les contacts possibles entre les participants et le personnel. · Mettre à jour les numéros d'urgence qui doivent être accessibles en tout temps. · Prendre contact avec la Santé publique de votre région pour connaître les procédures en cas d'éclosion sur le site du camp.
Diffuser les procédures modifiées ou les nouvelles procédures relatives à la COVID-19	· Diffuser les mesures et les procédures dans le guide du parent/tuteur (Facebook, courriel, infolettre, etc.). · Envoyer à tous les participants/parents les procédures à suivre (ex. : lavage des mains avant de quitter la maison et au retour, procédures d'accueil, etc.).
Diffuser la politique d'exclusion et de la réintégration en cas de COVID-19	· Établir à l'avance les critères d'exclusion (problématique de santé, code de vie, etc.). · Suivre les recommandations de la Santé publique pour la réintégration au camp. · S'assurer que la politique est disponible sur le site internet du camp.
Interdire les rassemblements	· Former des sous-groupes de façon à respecter la distanciation physique. · Éviter les contacts entre les participants/animateurs/ instructeurs/ entraîneurs de sous-groupes différents. · Les sous-groupes doivent être stables (éviter le transfert d'une personne d'un sous-groupe à un autre).

	· Éviter les grands jeux et les remplacer par des stations d'épreuves sans proximité. · Effectuer un placement adéquat des participants lors de l'explication de l'activité. · Prévoir le sens des déplacements (accueil, piscine, stations, etc.) pour empêcher les croisements face à face.
Proposer des activités individuelles ou de groupe qui permettent d'espacer les participants	· Agrandir les zones d'attente. · Utiliser des repères visuels pour délimiter les aires et les files d'attente. · Utiliser des cibles ou de la corde pour diviser l'espace ou espacer les participants, et nettoyer ceux-ci par la suite.
Établir une capacité d'accueil qui favorise la distanciation physique	· Établir le nombre de participants maximum qui peuvent être accueillis à l'intérieur en cas de pluie selon le nombre de plateaux/locaux disponibles.
Définir les procédures d'arrivée et de départ	· Les parents/tuteurs ne peuvent entrer sur le site du camp. · Développer plusieurs aires d'accueil afin de réduire le nombre de participants dans un même espace. · Si possible, prévoir une sortie différente de l'entrée. · Ne pas entasser les effets personnels des participants. Définir des aires spécifiques (identifier l'emplacement de chacun pour la semaine). · Tenir un registre quotidien des personnes (participants et employés) présentes sur le site.
Adapter les ratios à la distanciation physique	· Diminuer le ratio d'encadrement afin de réduire la taille des groupes (se référer aux ratios de la Direction de la santé publique). · Ajouter des personnes responsables (coordonnateurs) afin de vérifier l'application des mesures (notamment la distanciation physique) et faire des rappels sur les mesures sanitaires au besoin.
Prévoir et afficher les réactions de stress et d'anxiété qui pourraient être nommées par les collègues et travailleurs	➢ Covid-19 : santé psychologique – gestionnaires et collègues ➢ Recommandations concernant la réduction des risques psychosociaux du travail en contexte de pandémie — Covid-19
Suivre les recommandations des autorités en matière de transport	· Réduire le nombre de passagers lors de transport offert par le camp afin de respecter la distanciation de 2 mètres. · Limiter au strict nécessaire les sorties et les déplacements en véhicule qui regroupent plusieurs participants ou groupes (un groupe à la fois). · Prévoir un protocole de nettoyage des véhicules et une procédure de nettoyage pour les personnes qui les conduisent. ➢ Désinfection et nettoyage des équipements, surfaces, véhicules et vêtements

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

MESURES	EXEMPLES D'APPLICATIONS
Favoriser les activités extérieures	· Préparer une cartographie du site extérieur partagé en zones. · Subdiviser et identifier les zones d'activités (Ex. : Terrains tennis = zone 1. Mini-tennis / Zone 1A. Balle orange / Zone 1B…)
Réserver des locaux fixes en cas d'intempéries	· Une salle doit être limitée à un maximum de 15 personnes (pour un local d'une grandeur similaire à une salle de classe). Le respect des mesures de distanciation physique de 2 mètres prévaut. · Chaque « animateur » doit avoir son espace attitré. · Déterminer à l'avance les activités possibles sur les différents plateaux en cas de pluie
Limiter les rotations de plateaux	· Si possible, garder le même espace pour toute la journée. · Assigner un sous-groupe par plateau d'activité et faire une rotation

	selon un horaire déterminé. · Désinfecter les plateaux d'activités et le matériel entre chaque utilisation par un sous-groupe.
Favoriser les activités extérieures	· Développer une banque de jeux qui peut se dérouler à l'extérieur.
Adapter les espaces intérieurs	· Modifier certaines salles ou plateaux afin d'y accueillir des participants. · Favoriser l'espacement des meubles. · Aménager des voies de circulation en corridors pour éviter que les personnes se croisent. · Retirer tout objet non essentiel dans tout espace intérieur. · Déterminer un autre endroit de soins pour les personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19 afin de pouvoir les isoler.
Aménager les lieux de pause	· Offrir un ou des lieux extérieurs à l'ombre ou des espaces aérés où les meubles sont espacés.
Prévoir des lieux de rassemblement de petits groupes en cas d'urgence et favoriser les lieux extérieurs	· Déterminer les lieux de rassemblement en cas d'urgence pour éviter les grands groupes. · Assigner un lieu précis par participant/animateur/instructeur/entraîneur ou par groupe d'âge en fonction du site. · Si le lieu de rassemblement suite à une évacuation est un stationnement, déterminer plusieurs zones qui seront assignées à chacun des sous-groupes et connues de tous les participants/animateurs/instructeurs/entraîneurs.

LIMITATION DES CONTACTS PHYSIQUES

MESURES	EXEMPLES D'APPLICATIONS
Dans la mesure du possible, limiter au minimum les échanges de papier (favoriser les documents électroniques)	· Favoriser les signatures électroniques. · Si possible, utiliser un système qui permette au parent/tuteur d'annoncer qu'il vient chercher son enfant, ce qui donnera l'opportunité aux coordinateurs du camp de préparer le départ du participant. · Demander aux parents/tuteurs de vous informer de l'heure possible du départ du participant pour qu'il soit prêt à partir le plus rapidement et que les parents n'aient pas à circuler sur le site.
Si possible, sélectionner les activités sans matériel ni contact direct	· Retirer le matériel non lavable ou en tissu. · Ne pas utiliser de pâte à modeler, sauf si les portions sont individuelles. · Assigner du matériel désinfecté à chaque participant (colle, ciseaux, etc.). · Le responsable est tenu de se laver les mains avant de distribuer le matériel. · Fermer tout endroit libre-service (Ex. : boîte de crayons, etc.) · Fournir une liste de jeux aux responsables. · Interdire les jeux avec contacts (Ex. : tague etc.).
Organiser les espaces extérieurs et intérieurs de manière à réduire les contacts au minimum	· Subdiviser les aires de jeux. · Partager les aires de jeux par groupes pour éviter les chevauchements et les contacts.
Convertir une salle en espace réservé exclusivement aux soins et au confinement	· Prévoir des affiches mobiles si un local « normal » devient un local de « confinement ».
Définir les comportements à adopter en groupe	· Bonifier le code de vie face à la COVID-19. S'assurer qu'il est signé de façon électronique par les parents et les participants et qu'il est connu de tous. Y inclure les mesures disciplinaires si le participant n'est pas en mesure de respecter les mesures d'hygiène imposées.

	· Aucune tolérance pour les comportements suivants : tousser sans utiliser l'étiquette respiratoire, cracher sur autrui ou sur le matériel de manière intentionnelle. · Adopter des conséquences logiques et cohérentes et rester constant dans leur application. · Créer une banque de jeux à pratiquer qui permettent de les rendre amusants et sécuritaires.

MESURES D'HYGIÈNE

MESURES	EXEMPLES D'APPLICATIONS
Diffuser la liste des effets personnels	· Favoriser la bouteille d'eau individuelle. · Ne pas tolérer le partage d'objets personnels. · Réduire les effets personnels au minimum.
Désinfecter et/ou nettoyer le matériel, les structures et espaces selon les recommandations Recommandations intérimaires de mesures de prévention concernant les premiers secours et premiers soins (PSPS) en milieu de travail Covid-19 : mesures de prévention générales recommandées	· Se laver les mains avant les activités. · Le matériel ne doit être manipulé que par un seul responsable lorsqu'il est transporté ou déplacé. Le même responsable doit ramasser et ranger le matériel. · Nettoyer et désinfecter le matériel après chaque prêt. · Favoriser autant que possible l'individualisation du matériel. · Retirer les jouets utilisés ou faire une désinfection systématique. · Créer une routine de désinfection. · Créer un système de communication pour savoir si la salle ou la salle de bains a été utilisée (Ex. : banderole autocollante qui se décolle quand on ouvre la porte, etc.). · Prévoir des bacs de matériel propre et un autre de matériel à désinfecter : ➢ Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains (COVID-19) ➢ COVID-19 : Nettoyage de surfaces ➢ Désinfection et nettoyage des équipements, surfaces, véhicules et vêtements
Appliquer des routines sanitaires rigoureuses, adaptées aux circonstances	· Installer sur le site des affiches et des consignes claires et imagées. · Augmenter la fréquence des routines d'hygiène : lavage des mains AVANT chaque période et lors des transitions.
Transmettre les procédures de nettoyage au personnel	· Mettre en place un système d'identification des locaux/plateaux désinfectés ou à désinfecter (Ex. : une affiche, etc.). · Désinfecter les tables, les chaises, les petits bancs, les aires de jeux, les installations sanitaires, les poignées de porte, les interrupteurs, les robinets et tout autre endroit ou matériel pertinent avec un produit désinfectant, minimalement trois fois par jour ou plus selon la fréquentation des lieux. · Désinfecter les jouets et les jeux intérieurs et extérieurs minimalement trois fois par jour ou plus selon l'usage. · Nettoyer les équipements utilisés après chaque journée ou lorsqu'ils doivent être partagés. · Mettre en place un système de rangement du matériel : propre et désinfecté. · Instaurer un registre de désinfection.
Maintenir un inventaire d'équipements et de produits d'entretien	· Maintenir un inventaire des équipements de protection individuelle.
Aménager et approvisionner les stations de lavage de mains	· Dans la zone d'entrée/sortie, prévoir une zone de lavage des mains avec distributeur de désinfectant pour les mains. · Si possible, utiliser des stations de lavage sans contact avec les mains (œil magique, activation par le pied, etc.). · S'assurer d'une routine régulière pour les remplissages.

Offrir une formation adaptée au personnel	· Suivre la formation obligatoire sur les mesures COVID-19. · Inclure une formation sur les routines d'hygiène, ainsi que sur les techniques d'encadrement, d'intervention et d'animation. · Faire une démonstration des habitudes sanitaires à adopter. · Fournir au personnel des outils afin de réduire l'anxiété chez les participants et d'être en mesure de leur expliquer la situation.
Adapter les procédures en secourisme Recommandations intérimaires de mesures de prévention concernant les premiers secours et premiers soins (PSPS) en milieu de travail	· Identifier au moins un employé attitré aux soins de santé. · Faire un rappel hebdomadaire aux « secouristes » (pas de bouche-à-bouche, masque de protection obligatoire pour eux et la victime, gants, désinfection avant et après, changement de vêtements, etc.). · Lorsqu'un participant développe des symptômes compatibles avec la COVID-19 (fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût), il doit être isolé en attendant que la personne qui est responsable vienne le chercher. La personne qui assure sa surveillance doit porter les équipements de protection individuelle, surtout s'il est à moins de 2 mètres et lors des premiers soins (masque, visière, gants et blouse). · Pour toute question sur la COVID-19, composer le 1-877-644-4545.
Imposer des mesures d'hygiène strictes	· Présenter et imposer la technique de lavage de mains, l'étiquette respiratoire, la technique de port et de retrait des équipements de protection individuelle lorsque requis. · Imposer aux animateurs/instructeurs/entraîneurs le port d'un équipement de protection s'ils doivent intervenir auprès d'un participant (surtout avec besoins particuliers) à moins de 2 mètres. · Dès le début du camp, placer stratégiquement des surveillants pour rappeler les mesures sanitaires.
Suivre les recommandations des autorités concernant les mesures d'hygiène	· Réduire le nombre de participants/animateurs/instructeurs/entraîneurs dans les espaces d'hygiène personnelle. · Limiter l'accès des salles de bain à deux personnes maximum à la fois, s'il est possible de respecter la distanciation physique. · Utiliser des poubelles sans contact. · Utiliser des équipements de protection individuelle et appliquer les mesures d'hygiène appropriées pour la distribution des médicaments (si la distanciation physique ne peut être respectée : masque, visière et gants).
Assurer un inventaire adéquat du matériel requis	· Masques, gants, lunettes, visières, etc. · Papier à main et désinfectant. · Prévoir une utilisation plus soutenue que la normale.
Vérifier l'état de santé des employés	· S'assurer d'avoir le profil santé des employés. · Établir des critères d'exclusion en collaboration avec la Santé publique (ex. : un employé diabétique ou asthmatique). ➢ Questions-réponses pour les responsables des services de garde d'urgence (SDGU) · Tenir un registre des employés présents. · Élaborer un plan de gestion de crise si un employé est contaminé : qui le remplacera, liste du personnel de remplacement, communication aux parents/tuteurs des participants de ce groupe et aux autres animateurs/ instructeurs/entraîneurs. · Traiter les cas suspects comme des cas confirmés. · Contacter la Santé publique ou suivre les directives établies par la Santé publique dès qu'un cas est déclaré. La Direction de la Santé publique communiquera avec la personne testée positive à la COVID-19 et avec les personnes qui ont été en contact étroit avec cette dernière.

Installer des affiches	· Affiches concernant (inclure des pictogrammes) · Affiche lavage des mains ➢ Le lavage des mains - Simple et efficace - Affiche · Affiche désinfection des mains ➢ Comment désinfecter vos mains – Affiche · Étiquette respiratoire ➢ Tousser ou éternuer sans contaminer · Maintien de la distanciation physique ➢ Mesures de prévention pour la santé

TROUSSE D'URGENCE COVID-19

- *Une trousse d'urgence en situation de COVID-19 préparée d'avance doit être utilisée et contenir minimalement des gants, des masques de procédure, une protection oculaire (lunettes de protection ou visière), un sac refermable, des blouses de même qu'une solution hydroalcoolique à au moins 60%.*

Adapté de l'ACQ
Guide de relance des camps en contexte de COVID-19
En date du 25 mai 2020

RATIOS INSTRUCTEUR-ENTRAÎNEUR / JOUEURS / PAR TERRAIN

4 terrains de mini-tennis sur un plein terrain (4 à 6 ans) - Ratio 1 entraîneur / 4 jeunes

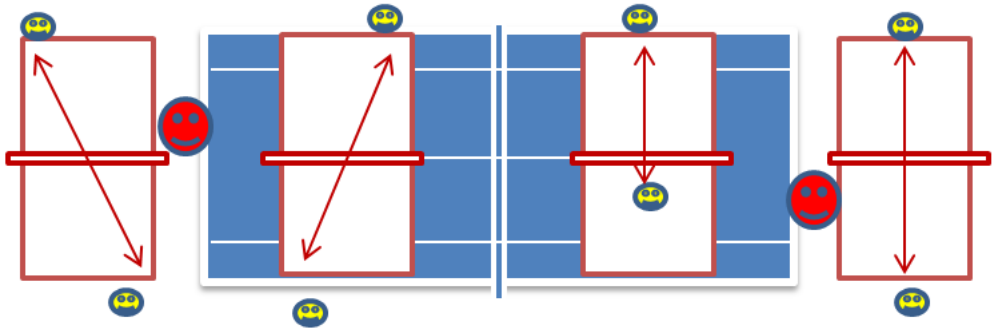

1 terrain ¾ sur un plein terrain
(7-8 ans)
Ratio 1 entraîneur / 8 jeunes / 2 terrains

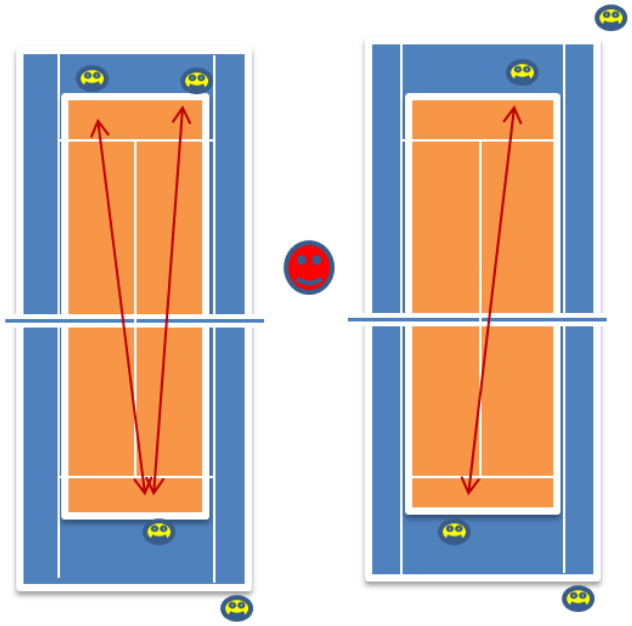

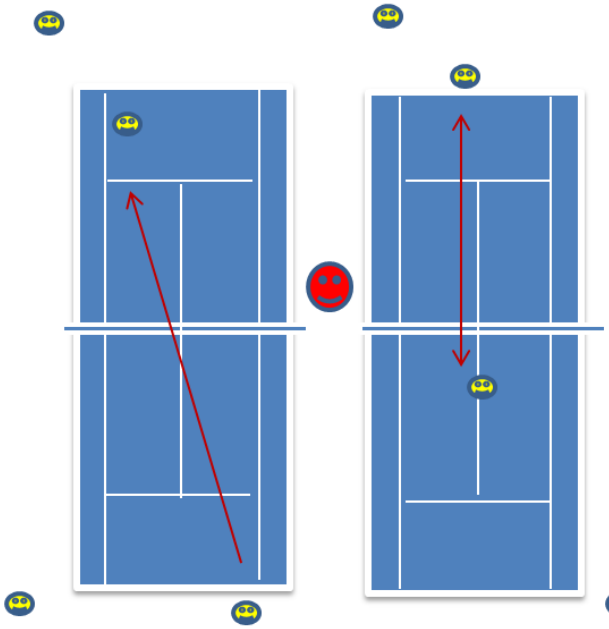

Plein terrain
(9 ans et +)
Ratio 1 entraîneur / 8 jeunes / 2 terrains